

**ZAC QUARTIER DE
L'AMPHITHEATRE
A
METZ**

NOTE DE CONJONCTURE AU 31 DECEMBRE 2018

PERSPECTIVES 2019- 2020

- I – OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION**
- II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT**
- III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN**
- IV – DONNEES FINANCIERES**
- V – PERSPECTIVES**
- VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION
DE L'OPERATION**

I – OBJECTIFS ET CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION

Rappel :

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a pour vocation, sur un site nouveau à proximité immédiate du quartier de la gare et du centre-ville, de développer principalement des programmes de bureaux et commerces ainsi que des équipements publics (Centre Pompidou-Metz, centre des congrès, palais des sports, crèche...), le tout complété par une offre de 1500 à 2000 logements collectifs.

Ce nouveau quartier renforce la vocation métropolitaine de Metz et de son agglomération.

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par décision du Conseil Municipal de Metz le 25 février 2000 sur une superficie de 37ha 85a.

Par délibération du 27 janvier 2005, la Ville de Metz a approuvé le plan directeur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre établi par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA). Celle-ci est titulaire d'une mission de suivi urbanistique et architectural de l'opération.

Le 27 juin 2005, la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole a reconnu d'intérêt communautaire la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Le dossier de réalisation a été approuvé par décision du Conseil de Communauté le 30 janvier 2006.

1 – DISPOSITIF CONTRACTUEL : CONCESSION D'AMENAGEMENT

La SAREMM est titulaire d'un Traité de Concession d'Aménagement daté du 20 décembre 2004.

Ce traité de concession a fait l'objet de plusieurs avenants :

- avenant n°1 en date du 21 avril 2006, substituant la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations.
- avenants, n°2 du 15 février 2008, n° 3 du 14 mai 2009, n° 4 du 9 septembre 2009 et n° 6 du 27 octobre 2010, n° 7 du 12 juillet 2011, n° 8 du 4 décembre 2012 et n° 9 du 10 juillet 2013, dont l'objet est les réajustement du montant des acquisitions d'équipements publics par la Ville de Metz et Metz Métropole ainsi que la participation de Metz Métropole à l'équilibre de l'opération, selon les CRAC approuvés par le Conseil de Communauté de Metz Métropole et le Conseil Municipal de la Ville de Metz.
- avenant n°5 du 6 juillet 2010 a redéfini les conditions de versement de la rémunération de la SAREMM en réajustant le forfait annuel en fonction des nouvelles prévisions de dépenses et recettes, jusqu'à 2014. Il sera ensuite procédé, à compter de 2015, à une nouvelle détermination du forfait.
- un avenant n°10 du 24 mai 2016 ayant pour objets :
 - la participation financière de METZ METROPOLE de 21 172 063 € à l'équilibre de l'opération, dont un solde restant à verser de 12 283 154 €;
 - la participation aux équipements publics de la ZAC à hauteur de 29 940 844 € TTC, dont un solde restant à verser de 3 977 849 € ;
 - la durée de la concession d'aménagement et le terme reporté au 31 décembre 2025.

2 – Convention financière :

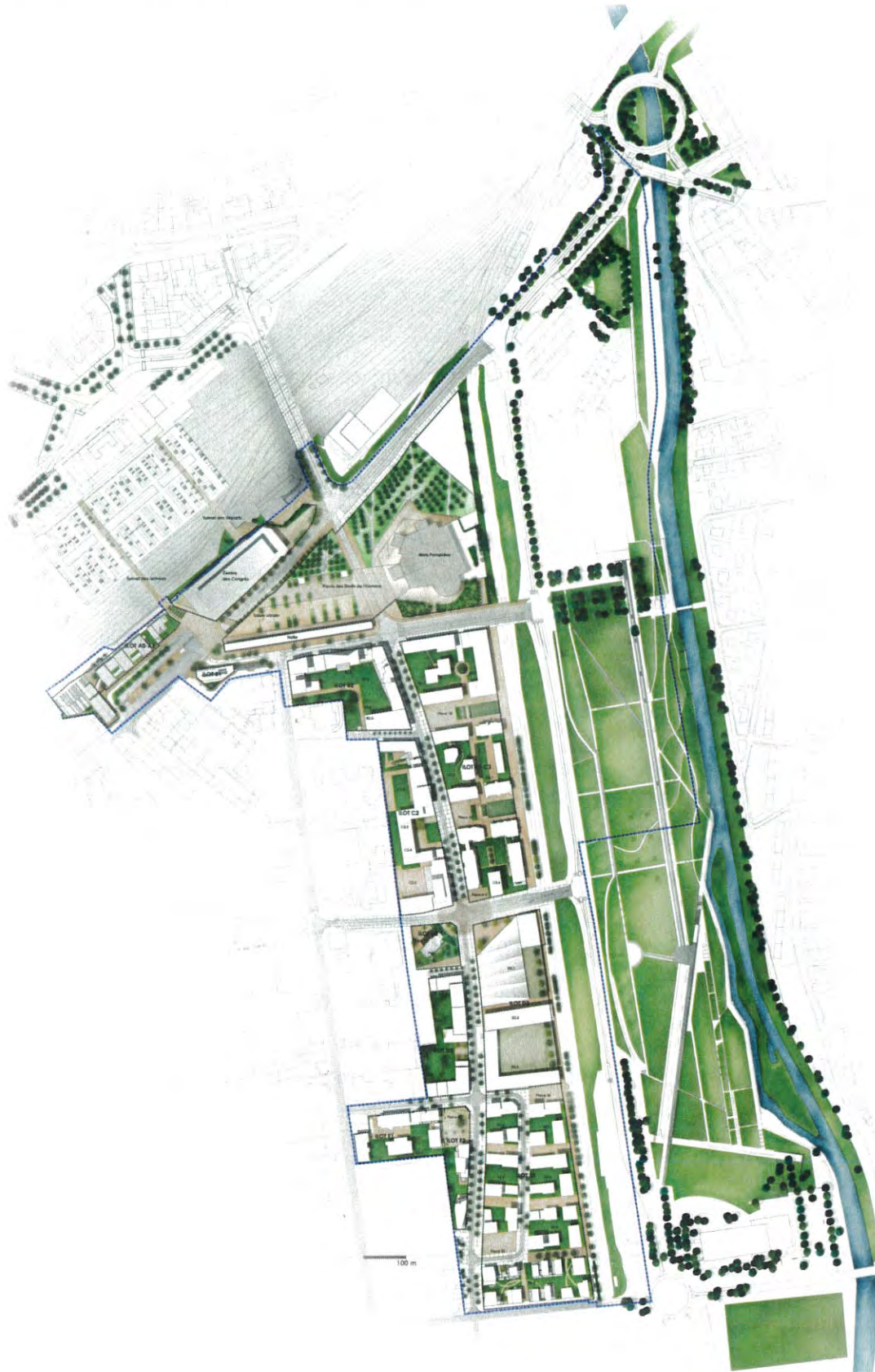
Une convention financière a été signée avec le concédant le 24 juillet 2008, ayant comme objet de définir le montant des avances de trésorerie du concédant et modalités de remboursement de celle-ci.

Cette convention financière a fait l'objet :

- d'un avenant n°1 du 7 juillet 2016, à la convention financière entre Metz Métropole et la SAREMM qui prévoit le versement d'avances complémentaires d'un montant de 9 000 000 € et son échéancier de remboursement.

Le précédent CRAC arrêté au 31/12/2016 a été approuvé par METZ METROPOLE le 16 avril 2018.

ZAC Quartier de l'Amphithéâtre – Plan directeur



II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL

A ce jour, le programme comporte 296 192 m² de surface de plancher répartis de la façon suivante :

- Equipements publics (CPM, Congrès, crèche...)	:	31 911 m ²
- Bureaux / commerces	:	134 206 m ²
- Logements collectifs	:	130 075 m ²

Les prix unitaires sont établis de la façon suivante (par m² de surface de plancher) :

- Equipements publics (Congrès, médiathèque...)	:	111 € HT
- Bureaux / activités	:	230 € HT
- Commerces	:	230 € HT
- Logements collectifs	:	315 € HT
- Logement locatif aidé	:	180 € HT

N.B. : ces prix ne concernent pas les projets dont les cessions ou promesses de Vente ont été signées avant leur détermination (A2, B2, B3/C3 et C2.1).

Une modification du dossier de réalisation est en cours pour tenir compte de ces évolutions.

ETAT D'AVANCEMENT, REALISATIONS AU 31/12/18

En 2018, les principaux travaux sont la poursuite des travaux de viabilisation des îlots A0-A1, la réalisation d'une nouvelle passerelle le long du centre de congrès et parachèvement des trottoirs. Le parvis devant le PASO Arrivées a été livré. Les travaux de parachèvements autour de l'îlot E3.7 Rizzon ont également commencés.

Concernant les cessions, le lot C2.5 a été vendu 2 878 159 € TTC à Adim EST pour la construction d'un programme de bureaux de 9 500 m² de surface de plancher.

Le lot C2.4 a été vendu 1 965 550 € TTC à Bouygues immobilier pour la construction d'un programme de 5 300 m² de logement.

Le lot D2.1 a été vendu 1 434 071 € TTC à DIVODURUM pour la construction d'un hôtel 4 étoiles "Maison HELER"

2018 aura également été l'année de l'inauguration du Centre des Congrès Robert Schuman, un équipement majeur de la Métropole.

1 – DEPENSES

- Etudes : réalisation au 31/12/18 : 8 481 316 € TTC

Elles concernent essentiellement les études de maîtrise d'œuvre urbaine et de suivi architectural ainsi que les campagnes de fouilles archéologiques.

- Foncier : réalisation au 31/12/18 : 32 317 107 € TTC

La SAREMM a acquis :

- le 7 mai 2008 : de l'EPFL, un ensemble de terrains d'une superficie de 21 023 m².
- le 22 septembre 2008 : de la SCI Les Conquérants une parcelle de 96 m² permettant la percée de la rue Pierre Mendès France vers le cœur du futur quartier, depuis l'avenue André Malraux.
- le 19 octobre 2009 : de la Ville de METZ un ensemble de terrains d'une superficie de 161 153 m².
- le 29 décembre 2009 : du Conseil Général 57, un ensemble de terrains d'une superficie de 1 363 m².
- le 29 janvier 2010 : de RFF, un terrain de 1 367 m² situé Gare Sud.
- le 26 octobre 2012 : de RFF, un terrain de 1 712 m² situé Gare Sud.
- le 13 mars 2013 : de la Ville de Metz, un terrain de 5 m² situé Gare Sud.
- le 17 décembre 2013 : de la Ville de Metz, un terrain de 161 m² situé au droit de la crèche du CCAS
- le 26 mai 2014 : de RFF et SNCF, un terrain de 1 332 m² pour la réalisation du Centre des Congrès.
- le 10 juin 2011 : de la Ville de Metz des Volumes Ilot A2 situés sous le PARVIS afin de séparer la domanialité entre parvis du CPM et les locaux commerciaux, d'une part et les volumes pour les biens correspondants au « TUBE », d'autre part.

Une convention pour le déplacement du répéteur entre SNCF-R et SAREMM a été signée en septembre 2013. Un acte de vente est intervenu en 2016 afin de céder à SNCF – R les emprises liées au répéteur (cour de service notamment).

Par ailleurs, la convention signée le 4 octobre 2012 avec le Crédit Agricole pour la percée « Belchamps » prévoyait un échange foncier de 1 186 m² au profit de la SAREMM et 2 236 m² au profit du Crédit Agricole qui est intervenu en 2017 de manière à ouvrir à la circulation la rue J. Laurain.

- Travaux d'infrastructures : réalisation au 31/12/18 : 77 510 609 € TTC

Ces dépenses d'infrastructures se décomposent de la manière suivante :

- A charge de Metz Métropole (principalement l'Avenue de la Seille)	: 20 768 198 € TTC
- A charge de la Ville de Metz (les voies communales, hormis l'assainissement)	: 21 479 953 € TTC
- A charge de la ZAC	: 12 923 888 € TTC
- Travaux ferroviaires (RFF)	: 14 482 989 € TTC
- Avances remboursables	: 126 433 € TTC
- Assurances	: 134 786 € TTC
- Honoraires techniques	: 7 594 362 € TTC

- Frais divers : réalisation au 31/12/18 : 1 033 517 € TTC

Réalisation de maquettes, de signalétiques événementielles et de l'aménagement des abords de la gare Sud dans le cadre de l'arrivée du TGV en juin 2007, d'honoraires de géomètre, de frais d'actes ou de contentieux, d'impôts fonciers, etc...).

- Frais généraux : réalisation au 31/12/18 : 7 394 702 € TTC

Ce poste représente la rémunération de la SAREMM pour la conduite de l'opération.

- Frais financiers : réalisation au 31/12/18 : 3 392 793 € TTC

Intérêts des emprunts souscrits ou des lignes de trésoreries mises en place temporairement.

2 - RECETTES

- Cessions de droits à construire : réalisation au 31/12/18: 56 043 444 € TTC

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- Ilot A3 - Centre Pompidou-Metz (Metz Métropole)	:	1 336 650 € TTC
- Ilot A2 - La Halle (Nacarat)	:	1 747 834 € TTC
- Ilot B2 (Nexity, Batigère, Lazard, Promalliance, Foncière des régions)	:	7 128 115 € TTC
- Ilot E2 (Bouygues Immobilier)	:	3 371 294 € TTC
- Ilot E3.7 (RIZZON)	:	3 622 383 € TTC
- Ilot B1 (CCAS)	:	244 905 € TTC
- Ilot A3 - Metz Métropole	:	117 284 € TTC
- Ilot C2.1 – CNFPT	:	563 633 € TTC
- Ilot B3C3 – Muse (Apsys, Lazard, Adim Est, Batigère, Rizzon)	:	21 059 630 € TTC
- Ilot A1 – Centre de Congrès (M3C)	:	1 945 563 € TTC
- SNCF Répéteur	:	68 208 € TTC
- Ilot A0 – Hotel Campanile (DBI)	:	5 017 151 € TTC
- Ilot C2.2/3 – Icade – Le Vertuose	:	3 543 012 € TTC
- Ilot C2.5 – Adim	:	2 878 159 € TTC
- Ilot C2.4 – Bouygues	:	1 965 550 € TTC
- Ilot D2.1 – Hôtel Starck	:	1 434 071 € TTC

- Cessions d'infrastructures :
à Ville de Metz : réalisation au 31/12/18 : 25 762 266 € TTC

se décomposant ainsi :

- Abords du CPM	:	25 438 763 € TTC
- Rue Mendes France	:	323 503 € TTC

Un montant de 7 988 986 € TTC a été constitué pour les autres infrastructures de la ZAC (rue des Messageries, rue Jean Laurain, voiries diverses) et dont le versement doit intervenir suivant un échéancier mis en place avec la Ville de Metz.

- Produits financiers : réalisation au 31/12/18 : 519 038 € TTC

- Remboursements avances : réalisation au 31/12/18 : 61 098 € TTC

- Subventions : réalisation au 31/12/18 : 146 676 € TTC

Subvention ADEME

- participations : réalisation au 31/12/18 : 40 485 958 € TTC

se décomposant ainsi :

- équilibre du bilan (Metz Métropole) réalisation au 31/12/18	:	14 188 844 € TTC
- Avenue de la Seille (Metz Métropole) réalisation au 31/12/18	:	25 962 995 € TTC
- Mandat d'études (Ville de Metz) réalisation au 31/12/18	:	334 119 € TTC

- Recettes diverses : réalisation au 31/12/18 : 951 808 € TTC

Essentiellement constituées par le remboursement des travaux préfinancés pour le compte de concessionnaires comme UEM ou HAGANIS (Avenue de la Seille / METTIS).

III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN

DEPENSES (€ HT)

o Travaux d'Infrastructures :

Bilan au 31/12/2017	:	85 408 378 €
Nouveau bilan	:	<u>85 953 763 €</u>
Différence	:	545 385 €

Cette hausse correspond à l'ajustement du montant des travaux réalisés pour le Mettis sur le périmètre de la ZAC.

Il n'y a pas de variations sur les autres postes de dépenses par rapport au bilan arrêté au 31/12/2017.

RECETTES (€ HT)

o Participations :

° Participation aux équipements publics – Metz Métropole :

Rappel :

Metz Métropole verse une participation financière TTC, en contrepartie de la restitution à titre gratuit par la SAREMM de la future Avenue de la Seille. Cette contribution est versée sous forme d'acomptes durant les travaux afin de permettre à la SAREMM de payer les entreprises.

La Ville de Metz sera propriétaire des emprises, lesquelles seront, après aménagement par la SAREMM, mises à disposition de Metz Métropole pour l'exercice de sa compétence relative à l'aménagement et l'entretien d'espaces d'intérêt communautaire. Un procès-verbal de mise à disposition sera dressé à chaque mise en circulation ou ouverture au public.

Metz Métropole pourra percevoir le FCTVA correspondant, à la fin de la réalisation des travaux, lors de l'intégration des travaux dans les immobilisations Metz Métropole (biens mis à disposition).

Bilan au 31/12/2017	:	25 010 952 €
Nouveau bilan	:	<u>25 170 154 €</u>
Différence	:	159 202 €

Cette hausse correspond à l'ajustement du montant à verser par Metz-Métropole au titre des travaux réalisés pour le Mettis sur le périmètre de la ZAC.

Les participations du concédant ayant évolué par rapport au précédent CRAC, il importe de régulariser un avenant n° 11 au traité de concession :

- Approbation de l'avenant n° 11 au traité de concession.

° Participation à l'équilibre du bilan – Metz Métropole :

La participation à l'équilibre du concédant prévu au bilan au 31/12/2017 pour un montant de 21 172 063 € reste identique dans le nouveau bilan.

Elle permet de maintenir l'équilibre de l'opération du fait de l'augmentation de certaines dépenses.

Il n'y a pas de variations sur les autres postes de recettes par rapport au bilan arrêté au 31/12/2017.

IV – DONNEES FINANCIERES

Avances de trésorerie

Il est rappelé qu'une convention financière a été signée avec le concédant le 24 juillet 2008, ayant comme objet de définir le montant des avances de trésorerie du concédant au profit de l'opération de ZAC, à hauteur de 16 000 000 € et modalités de remboursement de celle-ci.

Cette convention financière a fait l'objet :

- d'un avenant n°1 du 7 juillet 2016, à la convention financière entre Metz Métropole et la SAREMM qui prévoit le versement d'avances complémentaires d'un montant de 9 000 000 € et son échéancier de remboursement.

A la demande de Metz Métropole, le remboursement de l'avance initiale est intervenu suivant l'échéancier suivant :

- 8 500 000 € ont été remboursés en décembre 2014 ;
- 6 500 000 € ont été remboursés au 1^{er} semestre 2015.

Au 31/12/2016, le montant des avances versées était de 5 000 000 €.

En 2017, un versement de 4 000 000 € a été effectué par Metz-Métropole.

Au 31/12/2017, le montant total des avances à rembourser est de 9 000 000 €.

Il est prévu de rembourser cette avance sur l'exercice 2020, dès mise en place d'un emprunt du même montant.

Emprunts

ORGANISMES PRETEURS	TYPE D'EMPRUNT	MONTANT INITIAL EUROS	DATE DEBUT	DATE FIN	DUREE	CAPITAL RESTANT DU au 31/12/18
DEXIA CLF	EMPRUNT	10 000 000,00	23/02/2006	01/02/2016	10 ANS	0,00
DEXIA CLF	EMPRUNT	5 000 000,00	18/07/2007	01/07/2019	12 ANS	541 755,46
CE	EMPRUNT	5 000 000,00	25/07/2009	25/07/2018	10 ANS	0,00
CE CREDIT RELAIS	PRET RELAIS	2 000 000,00	01/05/2014	01/11/2015	18 MOIS	
BPLC CREDIT TRESORERIE	ENCOURS BANCAIRE	2 000 000,00	27/06/2013	27/06/2015	2 ANS	
BPLC CREDIT RELAIS	PRET RELAIS	3 000 000,00	19/11/2015	19/11/2019	4 ANS	771 457,18
CRCA/BIL	EMPRUNT	6 500 000,00	30/12/2015	30/12/2019	4 ANS	1 625 000 ,00
LA BANQUE POSTALE	EMPRUNT	7 500 000,00	19/02/2015	19/02/2019	4 ANS	483 985,46
TOTAL		41 000 000				3 422 198,10

Trésorerie au 31/12/2018

- Situation de trésorerie : + 3 275 654 €

V – PERSPECTIVES

Les prévisions globales ont été établies sur une hypothèse de clôture de la zone en 2025.

Pour 2019, les principales dépenses et recettes concernent :

Travaux :

○ En 2019 :

- Parachèvement du trottoir le long des îlots C2.2/3/4 sur la rue des Messageries ;
- Poursuite des travaux sur A0-A1
- Poursuite des réseaux sur le tronçon central de la rue des Messageries

Commercialisation :

➤ Programmes réalisés au 31/12/2018 :

- Le Centre Pompidou-Metz (CPM) a été inauguré en mai 2010 soit 11 176 m² SP
- Ilot B2 (NEXITY, LAZARD, BATIGERE, FONCIERE DES REGIONS, PROMALLIANCE) : il s'agit d'un îlot mixte composé de logements en accession ou locatifs, de bureaux et de commerces en rez de chaussée soit 28 275 m² SP. Les programmes ont été livrés de fin 2012 à mi 2013.
- Ilot A2 (la Halle-NACARAT) : le siège de la Caisse d'Epargne y a été établi en juin 2013 soit 8 214 M² SP.
- Une parcelle contiguë au CPM et à vocation muséale a été cédée à METZ METROPOLE en décembre 2013 soit 1 000 m² SP.
- Le CCAS de METZ a réalisé une crèche de 60 berceaux de 2.000 m² SP (Ilot B1).
- BOUYGUES IMMOBILIER a réalisé un programme de 110 logements et des commerces en rez de chaussée soit une Surface de Plancher (SP) de 9.300 m² (Ilot E2).
- RIZZON a réalisé un programme de 140 logements (dont 56 logements aidés/conventionnés qui ont été cédés à NEOLIA) et des commerces en rez de chaussée soit 12 200 m² SP (Ilot E3.7). La livraison des immeubles est intervenue début 2016.
- Le CNFPT a réalisé un centre de formation et le siège de la délégation locale, soit 2 930 m² de SP (Ilot C2.1). Les travaux ont démarré début février 2015 pour une livraison qui s'est faite en octobre 2016.
- Demathieu & Bard Immobilier a construit sur l'îlot A0 un hôtel Campanile Nouvelle Génération de 4000 m² SP qui a été livré début 2016.
- Projet Muse : APSYS et ses partenaires (LAZARD, RIZZON, BATIGERE, ADIM/MHT, AEGIDE réalisent 84 000 m² SP dédiés aux commerces, à l'activité tertiaire, au logement collectif (accession et locatif) ainsi que des résidences « services » (Ilot B3C3). L'acte de vente entre SAREMM et l'ensemble des opérateurs a été signé fin septembre 2014. Les travaux ont démarré en décembre 2014 pour une livraison de l'ensemble commercial qui est intervenue le 21 novembre 2017. La partie logements sera livrée début 2018.



- M3 Congrès a acquis le terrain d'assiette du futur Centre de Congrès en décembre 2015 avant le démarrage effectif des travaux en mars 2016. La livraison quant à elle est effective depuis juin 2018.



○ **Programmes immobiliers en cours de réalisation :**

- Une promesse de vente a été signée le 30 novembre 2015 entre la SAREMM et ICADE sur le lot C2.2 pour la réalisation d'un programme de 9650 m² dont 9350 m² pour du logement et 300 m² pour du commerce. Le permis de construire est délivré et la réalisation de ce programme a débutée. La signature de l'acte de vente a eu lieu le 11 avril 2017 pour une livraison de l'ensemble en mars 2019 pour la première moitié et novembre 2019 pour le reste.
- Une promesse de vente a été signée en juillet 2014 entre SAREMM et DEMATHIEU & BARD pour un programme de 14.000 m² SP de bureaux La partie « CENTRALIA » accueillera le siège de Metz Métropole. L'acte de vente a été signé le 23 mars 2018 avec un démarrage des travaux en avril 2018 et une livraison prévue début 2020



- Une convention a été signée avec la société « DIVODORUM » (investisseurs privés) pour étudier l'implantation d'un hôtel 4 étoiles sur l'ilot D2.1 où il bénéficie d'une meilleure visibilité dans la ZAC. Le permis de construire a été obtenu en décembre 2017. L'acte de vente du terrain est intervenu et les travaux ont démarré à l'été 2018 pour une livraison début 2021.
- Une promesse de vente a été signée en décembre 2016 entre SAREMM et BOUYGUES IMMOBILIER pour la réalisation d'un programme de 5 300 m² de logements (Ilot C2.4). L'acte de vente est intervenu fin mai 2018 pour un démarrage en octobre de la même année et une livraison fin 2020.

o Programmes immobiliers à venir :

- o Une promesse de vente a été signée en juillet 2014 entre SAREMM et ADIM EST (groupe VINCI) pour un programme de bureaux de 9 500 m² SP (Ilot C2.5). La demande de permis de construire a été déposée en février 2014 et obtenue le 18 septembre 2014. Celui-ci doit démarrer début 2019.



- o Une promesse de vente a été signée avec ADIM EST pour étudier l'implantation d'un pôle de loisirs comprenant un complexe cinématographique Kinépolis ainsi qu'un ensemble mixte tertiaire/logements sur l'ilot D3 à proximité du futur programme Muse. Il n'y a plus de recours sur la CDAC cinéma. Le permis de construire sur la partie « Cinéma » (D3.1) a été obtenu et le démarrage des travaux doit intervenir fin 2019. KINEPOLIS étudie actuellement le permis d'aménager concernant les espaces intérieurs, celui-ci devrait être déposé prochainement. La partie D3.2 est en cours d'étude.

De nouvelles perspectives sont en cours d'étude par la SAREMM avec pour objectif :

- Rentabiliser et optimiser le foncier présent dans le périmètre de l'opération : des études capacitaires sont en cours d'étude sur les talus ferroviaires situés le long de la rue Louis Le Débonnaire qui pourraient accueillir plusieurs programmes de bureaux et un parking silo ;
- Profiter des opportunités à proximité immédiate de l'opération et faire évoluer le périmètre de la ZAC en tant que de besoin (talus SNCF face au CPM, secteur Belchamps/Match, rue Dembour etc.)

VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION DE L'OPERATION

- Approbation du bilan prévisionnel présenté par la SAREMM, d'un montant de 145 489 461 € HT

Il comporte :

- Une participation de Metz Métropole à l'équilibre du bilan pour un montant à 21 172 063 €.
- Une participation aux équipements publics de Metz Métropole à hauteur de 25 170 154 € HT soit 30 131 887 € TTC.
- Des cessions d'infrastructures à la Ville de Metz pour 28 197 845 € HT soit 33 751 252 € TTC.

- 9 000 000 € d'avances de trésorerie à rembourser à Metz Métropole sont prévues sur l'exercice 2020.

- Maintien des prix de vente, base décembre 2009, pour les secteurs non affectés, à savoir :

prix au m² de surface de plancher

* Equipements publics (Congrès, crèche CCAS, etc)	:	111 € HT
* Bureaux / activités	:	230 € HT
* commerces	:	230 € HT
* logements collectifs	:	315 € HT
* logements locatifs aidés	:	180 € HT
*cinéma, pôle de loisirs	:	80 € HT

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de **145 489 461 € HT**.

TABLEAU DES ACQUISITIONS

Acquisitions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Acquisition n°	3	Mode :	-	Nature de l'acte :	Acquisition	N° de l'acte :	/	Date d'acquisition :		Date du jugement :	
Ancien propriétaire :					Estimation France Domaine :	0.00 €				Prix d'achat :	
						Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :						Observations :					
Date de publication :											
Notaire :											

Biens de l'acquisition :

Total : 0 m²

TABLEAU DES CESSIONS

Cessions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Cession n°	35	Mode :	-	Nature de l'acte :	Ste D2.1 - HOTEL - DIVODURUM	N° de l'acte :	/	Date de cession :	30/05/2018
Nouveau propriétaire :	Ste D2.1 - HOTEL -DIVODURUM			Estimation France Domaine :				Prix d'achat :	1434071.47 €
				Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :				Observations :					
Date de publication :									
Notaire :									

Biens de la cession :

Cad.	Commune	Section	Numéro	Bât.	Etage.	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m ²)
	57463 - METZ	SA	262				Rue Jean Laurain	36,00
	57463 - METZ	SA	266				Rue Des Messageries	699,00
	57463 - METZ	SA	271				Rue Des Messageries	1 816,00
	57463 - METZ	SA	277				Rue J. Laurain	22,00
	57463 - METZ	SA	279				Rue J. Laurain	23,00
	- SABLON	SB	359				Rue Des Messageries	1,00

Total : 2597 m²

TABLEAU DES CESSIONS

Cessions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Cession n°	39	Mode :	-	Nature de l'acte :	BOUYGUES IMMOBILIER	N° de l'acte :	/	Date de cession :	25/07/2018
Nouveau propriétaire :	BOUYGUES IMMOBILIER			Estimation France Domaine :	0.00 €			Prix d'achat :	1965549.93 €
				Frais de notaire :		Frais de géomètre :		Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :									
Date de publication :									
Notaire :									
Observations :									

Biens de la cession :

Cad.	Commune	Section	Numéro	Bât.	Etage.	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m²)
	57463 - METZ	SA	264				Rue Des Messageries-jean Laurain	991,00
	57463 - METZ	SA	269				Rue Des Messageries-jean Laurain	1 311,00

Total : 2302 m²

TABLEAU DES CESSIONS

Cessions entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018

Cession n°	42	Mode :	-	Nature de l'acte :	SCI ADIMEST REALISATION Ilôt C2.5	N° de l'acte :	/	Date de cession :	12/12/2018
Nouveau propriétaire :	SCI ADIMEST REALISATION Ilôt C2.5			Estimation France Domaine :	0.00 €			Prix d'achat :	2878159.34 €
				Frais de notaire :			Frais de géomètre :		
								Autres frais :	0.00 €
Bureau des hypothèques :					Observations : calcul du prix : 230 € HT /m ² de surface de plancher 10437 m ² ACTUALISATION DU PRIX SUIVANT INDICE TPO1 Indice de base "date de la promesse: 04/2014 : 107,40 Indice de référence "date de l'acte de vente: 08/2018 : 118,20 soit 2 463 093,13 € HT				
Date de publication :									
Notaire :									

Biens de la cession :

Cad.	Commune	Section	Numéro	Bât.	Etage.	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m ²)
	57463 - METZ	SA	265				Rue Des Messageries	1 410,00
	57463 - METZ	SA	270				Rue Des Messageries	1 986,00

Total : 3396 m²

Résumé de l'acte

057-200039865-20211129-21-11-29-DB13-1-DE

Numéro de l'acte : 21-11-29-DB13-1
Date de décision : lundi 29 novembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2018
Classification : 7.4 - Interventions économiques
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 01/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211129-21-11-29-DB13-1-DE
Document principal : 99_DE-13-1.pdf

Historique :

30/11/21 16:16	En cours de création	
30/11/21 16:22	En préparation	Catherine DELLES
01/12/21 13:51	Reçu	Martine HOLTZINGER
01/12/21 13:52	En cours de transmission	
01/12/21 13:53	Transmis en Préfecture	
01/12/21 13:57	Accusé de réception reçu	